

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre.

sur une ferme dépasse rarement six ou huit têtes, et que, dans plus d'un cas, le troupeau entier a été perdu, renouvelé et perdu de nouveau, si bien que certains cultivateurs ont dû renoncer tout à fait à garder des animaux, on conçoit que cela a entraîné non seulement des pertes et des inconvénients, mais aussi une dépréciation proportionnée dans le prix des terres. En conséquence, il n'est pas étonnant que les gens demandent à grands cris que l'on prenne des mesures pour débarrasser le pays de cette plaie.

Je puis ajouter qu'un grand nombre d'animaux condamnés comme ayant été exposés à l'infection, ne contracteraient probablement pas la maladie, et que leur viande pourrait se vendre pour l'alimentation, ce qui réduirait quelque peu la dépense ; mais j'ai l'honneur de suggérer que la somme de dix-huit mille piastres (\$18,000) soit affectée à cette dépense, et qu'elle soit appliquée à telles mesures qu'il sera nécessaire de prendre pour débarrasser la Nouvelle-Ecosse de cette maladie, si nuisible aux intérêts agricoles de cette province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.
Inspecteur des animaux.

A l'honorable
Ministre de l'agriculture.

	Totaux.
Nombre d'animaux perdus..... ..	1,396
Perdus durant cette saison..... ..	203
Actuellement sains..... ..	947
Actuellement malades..... ..	37
Séjour le plus long sur la ferme..... ..	28 ans

RAPPORT DU DR LAWSON.

COLLÈGE DALHOUSIE, HALIFAX, octobre 1881,

MONSIEUR,—Dans le cours du mois d'août dernier, il vous a plu de confier au Dr McEachran, inspecteur vétérinaire du département de l'agriculture et à moi-même le soin de faire une enquête sur la maladie des bêtes à cornes dans le comté de Pictou. J'ai l'honneur de vous soumettre le résultat de la partie de l'enquête qui m'avait été assignée.

Conformément aux instructions contenues dans votre lettre du 17 août, je me suis rendu dans le comté en compagnie du Dr McEachran, et j'ai visité avec lui les fermes de la circonscription infectée autour de la ville de Pictou et dans les environs. J'ai examiné le sol, l'eau et l'herbe, dont j'ai recueilli des échantillons qui ont été apportés à Halifax, où ils ont été soumis à l'analyse chimique et microscopique.

La majeure partie du sol de ce district consiste en un loam léger reposant sur un sous-sol argileux. Dans les pâturages naturels, la couche de loam de surface est souvent très mince et sa composition varie entre un sable très fin et un loam argileux compact. Dans les endroits bas et humides, ce loam est recouvert d'un dépôt noir contenant beaucoup de matières végétales. La formation d'endroits marécageux et de mares d'eau stagnante dans les pâturages, est favorisée par la nature imperméable du sous-sol. Le sol est partout plus ou moins coloré par la présence de fer, que l'eau des pluies lave et dépose dans les mares et les fossés. On y trouve aussi du manganèse. Il y a peu de calcaire. Le sol des pâturages de Pictou ne diffère pas beaucoup, soit dans son caractère mécanique ou dans sa composition chimique, du sol de la plupart des terrains d'une partie considérable de la Nouvelle-Ecosse. A mesure que les pâturages vieillissent, ils deviennent moins productifs ; cela est dû en partie à l'épuisement du sol et en partie à la croissance excessive d'herbes sauvages que les animaux ne mangent pas.

Les animaux sont abreuvés suivant les diverses manières employées généralement à la campagne : en été, aux fontaines, ruisseaux, marais ou mares dans les